

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505 (2024)

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 505 (2024) concernant les systèmes d'alarme et remplaçant le règlement numéro 505-A.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/ ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 7 octobre 2024

Ève Poulin, avocate Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 7 octobre 2024.

Donné à Carignan, ce 7 octobre 2024

Ève Poulin, avocate Greffière